



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Transmission, suites données et préconisations
concernant l'évaluation et
la démarche d'amélioration continue de la qualité des ESMS**

Journée Régionale « Evaluation » du 19 novembre 2024

1. Transmission du rapport d'évaluation et suites données

2. Bilan régional

3. Vers une démarche d'amélioration continue de la qualité en région Bourgogne-Franche-Comté

1. Transmission du rapport d'évaluation et suites données

Transmission des rapports

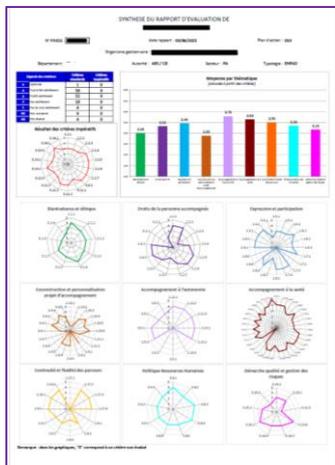
Les attendus de l'agence régionale de santé

La transmission des rapports s'effectue sur la **plateforme e-CARS** :

- Pour obtenir un accès -> envoi d'une demande à agnes.blanc@ars.sante.fr en indiquant votre prénom, votre nom, votre fonction et votre adresse mail (non partagée avec une autre personne) ;
- Une procédure de dépôt sur la plateforme est systématiquement transmise au moment de la création de l'accès ou sur simple demande ;
- Les documents attendus sur la plateforme e-CARS :
 - Le rapport d'évaluation original en version pdf ;
 - Le tableau des cotations original en version Excel ;
 - Le plan d'actions pour les critères impératifs inférieurs à 4, le cas échéant.

Les suites données après réception du rapport d'évaluation sur la plateforme e-CARS

- Une matrice d'analyse a été créée conjointement par l'agence régionale de santé et le conseil départemental de la Nièvre
- A partir des cotations des critères, une synthèse est réalisée :



Cette synthèse est intégrée sur la plateforme e-CARS (même répertoire utilisé pour le dépôt du rapport d'évaluation) et accessible par :

- Vos référents ARS
- Vos référents CD si autorisation conjointe
- Tous les membres de votre organisation inscrits sur la plateforme e-CARS

1^{ère} page de la synthèse – partie haute

SYNTHESE DU RAPPORT D'EVALUATION DE

N° FINES : [REDACTED]

date rapport : 03/06/2023

Plan d'action : OUI

Organisme gestionnaire : [REDACTED]

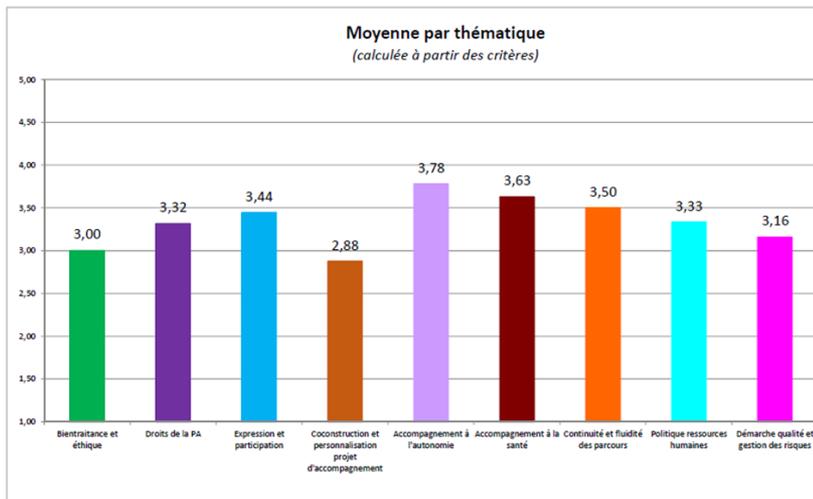
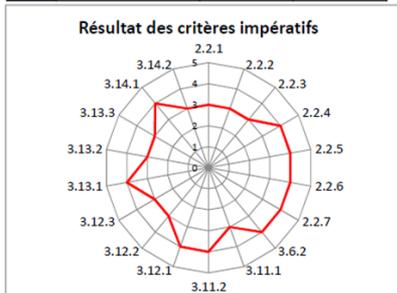
Département :

Autorité : ARS / CD

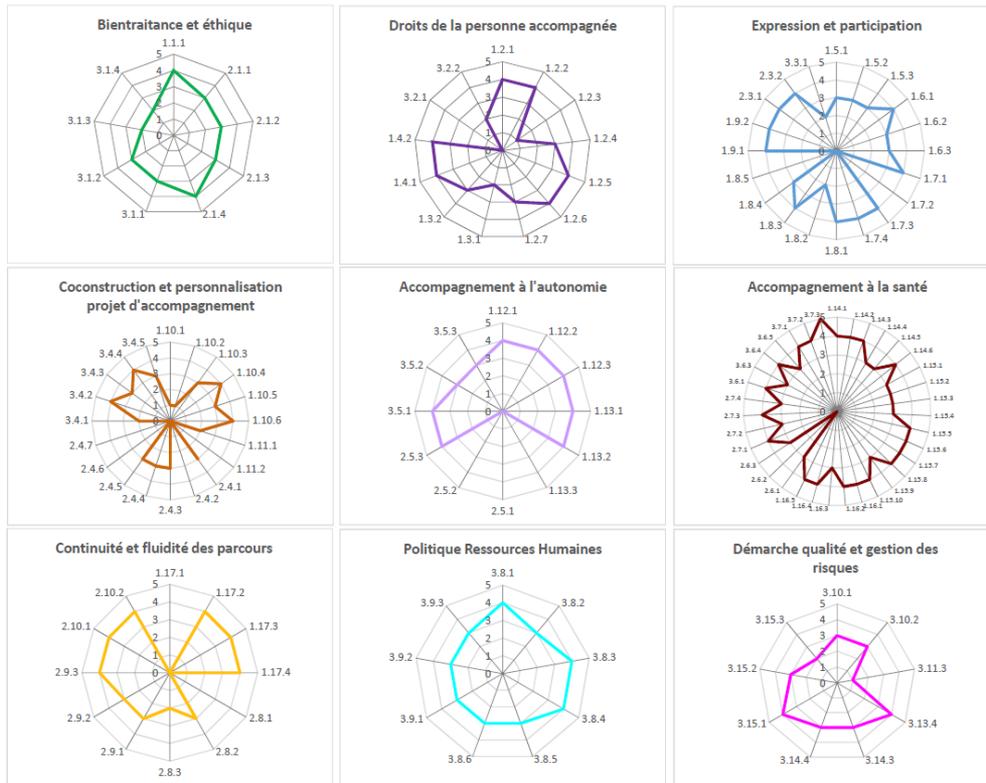
Secteur : PA

Typologie : EHPAD

Légende des cotations		Critères standards	Critères impératifs
5	Optimisé	1	0
4	Tout à fait satisfaisant	59	9
3	Plutôt satisfaisant	52	9
2	Pas satisfaisant	10	0
1	Pas du tout satisfaisant	4	0
NC	Non concerné	9	0
NE	Non évalué	4	0



1^{ère} page de la synthèse – partie basse



Remarque : dans les graphiques, "0" correspond à un critère non évalué

2^{ème} page de la synthèse

Critères cotés "1"

- 1.2.3 La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.
- 1.10.1 La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.
- 1.10.2 La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.
- 3.11.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement des faits de maltraitance et de violence.

Critères cotés "2"

- 3.1.3 L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole, ...).
- 3.1.4 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.
- 1.3.1 La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.
- 3.2.2 L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.
- 1.8.2 La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.
- 3.3.1 L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.

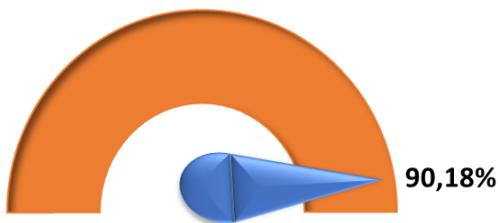
Critères cotés "5" ("*" dans rapport)

- 3.7.3 Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.

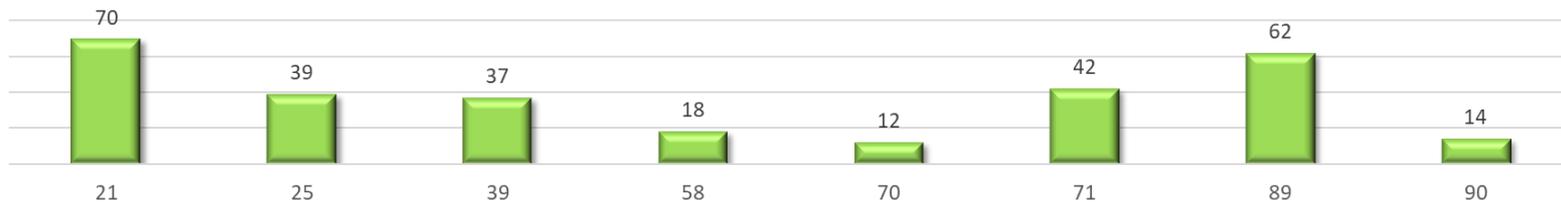
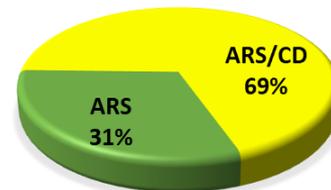
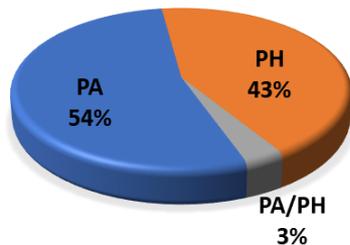
2. Bilan régional

Quelques statistiques sur les rapports reçus

Période mars 2023 – juin 2024

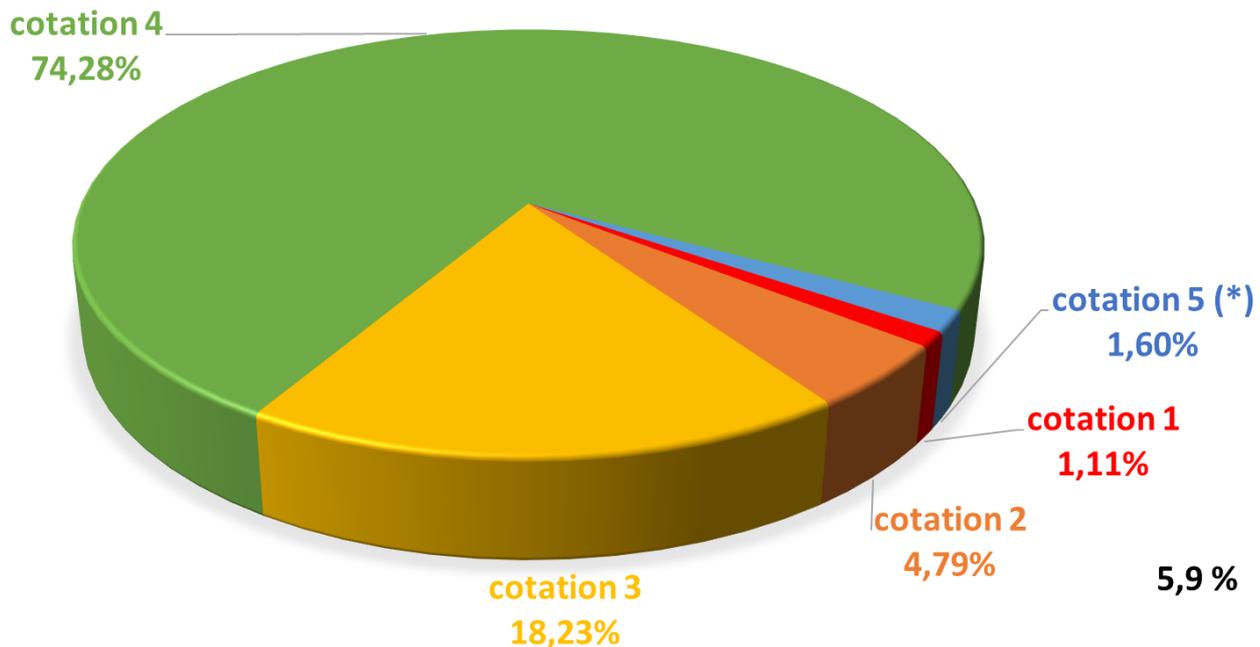


294 rapports reçus
sur les 326 attendus

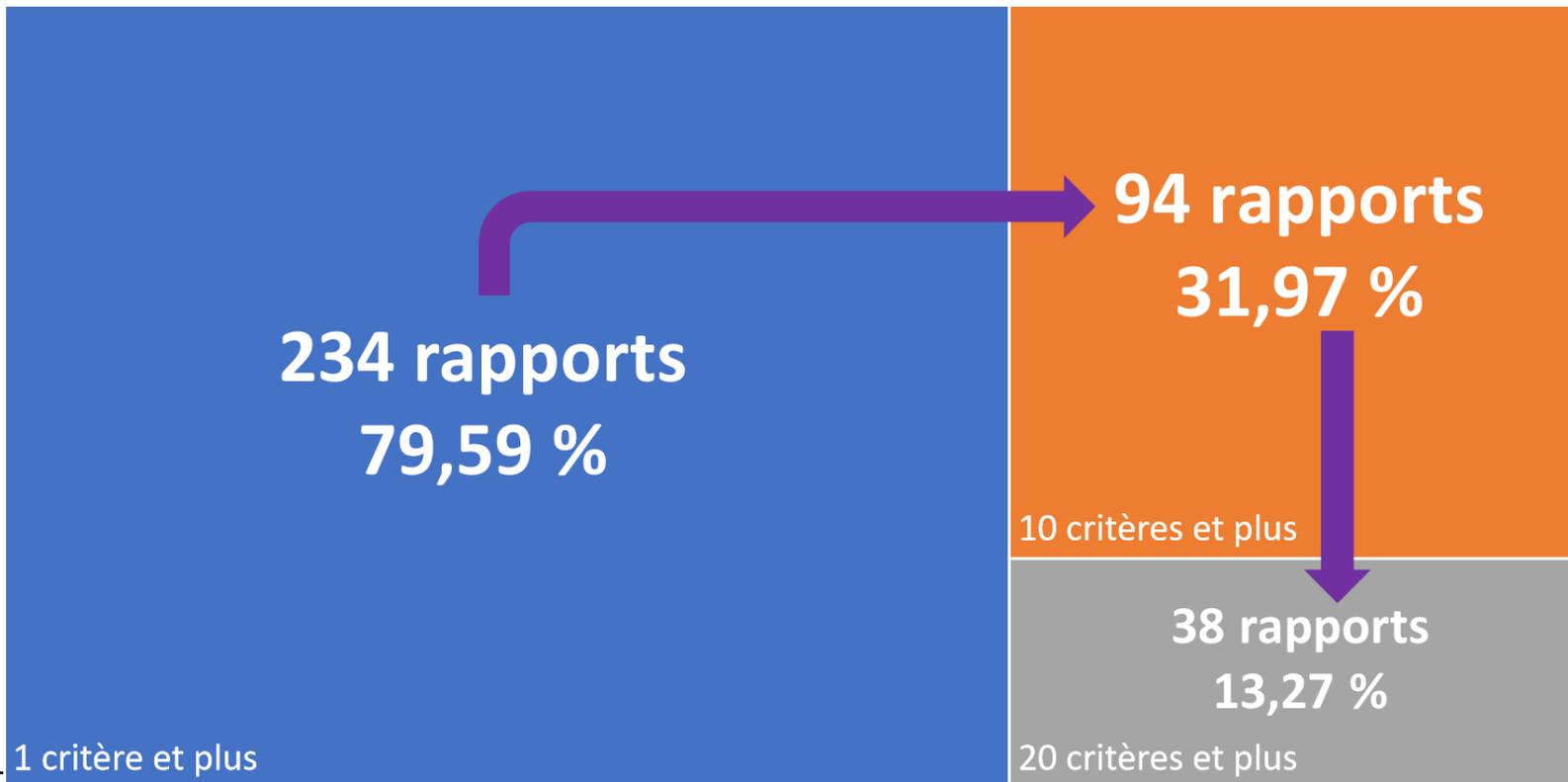


Nombre de rapport selon l'origine géographique de l'établissement

42 608 critères évalués ont eu une cotation de 1 à 5 (*) – base : 294 rapports



Répartition des cotations 1 et 2 – base : 294 rapports



Top 10 des critères ayant eu une cotation 1 ou 2

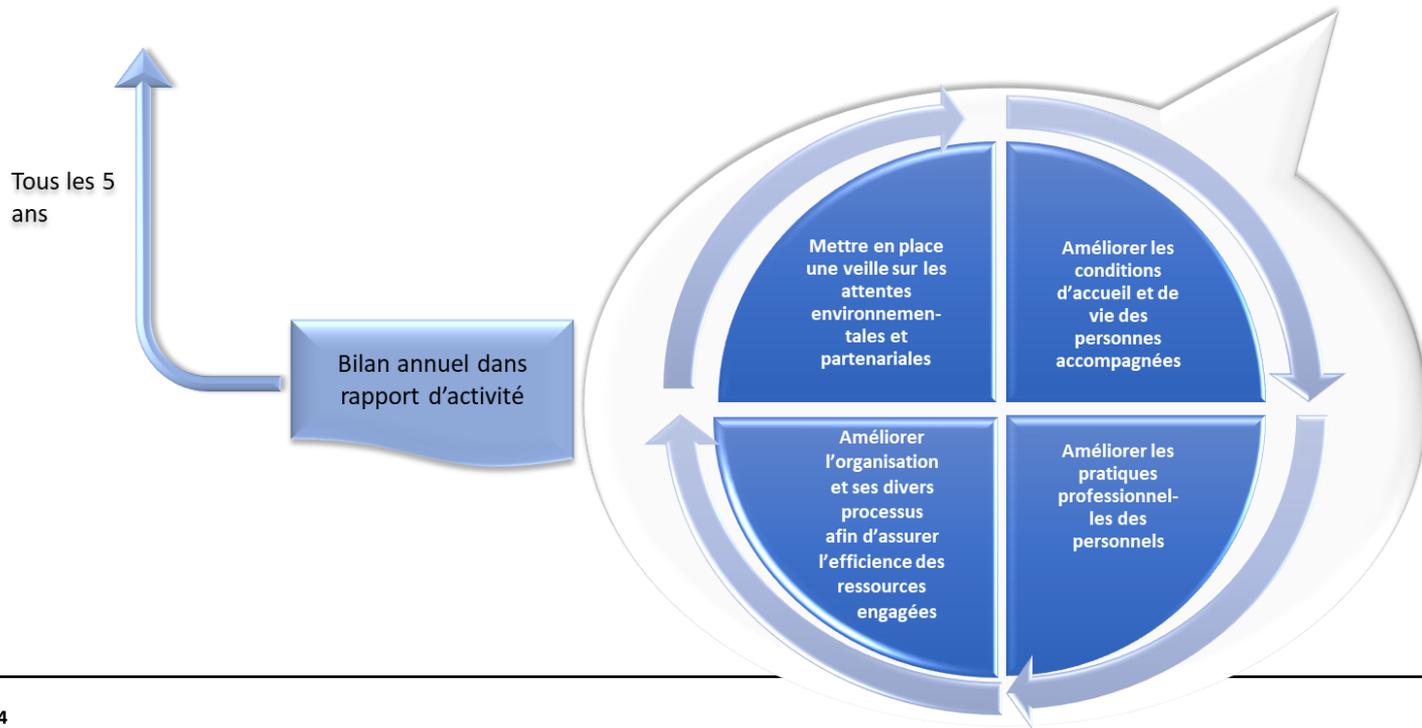
	N° critère	Critère	Nbre rapport	% rapport
1	2.8.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne	81	27,55%
2	2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	65	22,11%
3	1.15.9	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.	59	20,07%
4	3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	58	19,73%
5	3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	56	19,05%
6	2.1.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	55	18,71%
6	1.14.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.	55	18,71%
8	1.2.7	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.	50	17,01%
9	1.3.1	La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.	47	15,99%
10	3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	45	15,31%

Top 10 des critères ayant eu une cotation 5 (*)

	N° critère	Critère	Nbre rapport	% rapport
1	3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.	26	8,84%
2	2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	25	8,50%
3	3.1.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.	21	7,14%
4	2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	20	6,80%
4	3.4.4	L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	20	6,80%
6	3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	17	5,78%
7	3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.	16	5,44%
8	2.1.4	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	15	5,10%
8	3.8.6	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.	15	5,10%
10	3.4.1	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.	14	4,76%

3. Vers une démarche d'amélioration continue de la qualité en région Bourgogne-Franche-Comté

Les étapes préconisées de la démarche d'amélioration continue de la qualité des ESSMS



Evaluation versus Inspection - contrôle

Evaluation	Inspection - contrôle
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un processus d'amélioration continue de la qualité des services et des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un contrôle de conformité aux réglementations et lois en vigueur dans le secteur médico-social.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une démarche impliquant les professionnels pour identifier les points forts et les axes d'amélioration. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un processus officiel qui peut inclure des visites inopinées et des entretiens avec les professionnels et les usagers.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une évaluation menée de façon autonome par l'établissement (autoévaluation) ou par un organisme externe accrédité selon une périodicité de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une évaluation ponctuelle souvent décidée par l'autorité de tarification et de contrôle (ARS, CD, etc.) -> mission régalienne pour vérifier la sécurité et le respect des droits des usagers
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un outil pour mesurer la qualité des prestations et l'accompagnement des usagers, selon des critères définis par le référentiel HAS. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une mission pouvant aboutir à des recommandations et à des mesures coercitives en cas de non-conformité.
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une démarche engagée selon un calendrier défini par les autorités de tarification et de contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une démarche motivée par des signalements, des plaintes ou un plan de contrôle régulier
<ul style="list-style-type: none"> ✓ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3323069/fr/mettre-en-oeuvre-l-evaluation-des-essms 	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Merci de votre
écoute**